



ASSOCIATION SAFFRÉ ZONE ROUGE

CR de la réunion publique du 26 Octobre 2012

Réunion organisée conjointement avec les agriculteurs de Saffré

A l'ordre du jour

- Présentation de l'association Saffré Zone Rouge et du contexte
- Intervention de M. Nicolle Maire de NAY
- Intervention des agriculteurs de Saffré
- Intervention de Mme Hareau Captage 14
- Questions-réponses

Présentation de l'ordre du jour et contexte

Remerciements aux participants et aux intervenants par le président Thierry Loison :

Mme Hareau présidente de Captage 14, agricultrice à Moulines (près de Caen) accompagnée de Philippe Derouille agriculteur à Lisieux et Christian Roussel agriculteur à Alençon.

Une représentation des agriculteurs de Saffré : David Delaunay, Martin Clouet, Cédric Guérin et Philippe Guerlais.

Remerciements pour leur présence à : Mme Le maire de Saffré et des élus

M. le Président du SIAEP de Nort/Erdre

Intervention de M. Nicolle Maire de NAY

M. le maire de Nay (50) n'a pas pu se libérer pour des raisons personnelles.

Présentation du reportage de TF1 sur les dégâts occasionnés sur la commune de Nay (affaissement du marais, effondrement d'une maison et fissurations sur plusieurs bâtiment dont la mairie)

Mme Hareau de captage 14 confirme que les agriculteurs et les propriétaires de Nay sont impactés par les conséquences des pompages et par la mise en place des périmètres de captage. Mme Hareau indique qu'une étude d'impact environnemental a été réalisée par l'INRA (institut national de la recherche agronomique).

Du fait de l'absence de M. le maire de Nay, il n'a pas été possible d'approfondir cette partie de la réunion. Nous avons prévu de lui poser les questions suivantes :

Quels problèmes avez-vous rencontrés ?

Quelles démarches avez-vous faites ?

Qu'avez-vous obtenu et de qui ?

Nous tâcherons de recueillir ses réponses lors d'un prochain échange téléphonique avec M. Nicolle.

Interventions des agriculteurs de Saffré

Ils résument leur situation. Le SIAEP les incite à accepter des indemnités uniques dont ils ne veulent pas alors que les contraintes seront permanentes voire plus importantes (grenelle) dans les années à venir. Leurs questions

- que risque-t-on à ne pas accepter ?
- Quel avenir pour l'agriculture traditionnelle sur les zones de périmètres de protection du fait de l'incitation à passer en bio ?
- Peut-on espérer une indemnisation pérenne ?

Intervention de Mme Hareau de captage 14

En 2010 leur association s'est créée en regroupant des collectifs d'agriculteurs du Calvados tous impactés par les mises en place des périmètres de protection des captages.

Captage 14 représente 2000ha et 14 exploitations dont 8 appartiennent à des agriculteurs de moins de 40 ans.



ASSOCIATION SAFFRÉ ZONE ROUGE

L'instauration des périmètres a figé le développement des exploitations. Mme Hareau indique qu'une agriculture raisonnée et maîtrisée permet tout à fait un développement des exploitations tout en garantissant une bonne qualité de l'eau.

Mme Hareau explique qu'il y a plusieurs réglementations pour la protection de la ressource :

- **Les protections des périmètres de captage** dans le cadre de la loi sur l'eau (Périmètres rapprochés tels qu'on les connaît à Saffré)
- **La protection des aires d'alimentation de captage** dans le cadre du Grenelle de l'environnement . Ces aires s'étendent à tout un bassin versant, sur lesquelles les agriculteurs seront incités à passer en bio avec toutes les contraintes que l'on peut imaginer et sans garantie d'écoulement des productions.

La nappe de Saffré est concernée par ces 2 réglementations ; elle est en effet l'une des 500 premières nappes que l'on dit « grenellisée ». Dans 2 ans il y aura 1300 nappes de plus dans ce cas.

Les actions de captage 14 :

Pour les agriculteurs du Calvados, Captage 14 a obtenu dès le 1^{er} m3 une indemnisation sur 10 ans . Captage 14 a également obtenu l'annulation d'un projet de prélèvement d'eau dans un marais du Calvados pour défaut d'enquête préalable d'impact environnemental.

France Captage :

Mme Hareau insiste sur la nécessité de se regrouper.

L'association Captage 14 a démarré un projet de fédération au niveau national toutes les associations qui défendent les intérêts des riverains (professionnels et particuliers) impactés par les contraintes des périmètres de protection. Ce collectif s'appelle **France Captage** et permettra d'avoir un poids dans les négociations avec les autorités nationales (ministère, ...)

Elle précise que le combat de Saffré Zone Rouge est analogue au combat de Captage 14 et poursuit donc le même but.

Les moyens financiers pour les indemnisations existent :

Mme Hareau indique que les agences de l'eau permettent de financer des indemnités grâce aux prélèvements réalisés sur chaque facture d'eau. Saffré dépend de l'agence Loire Bretagne.

En conclusion

Il apparaît que la réunion a beaucoup porté sur les indemnisations des agriculteurs. L'association est bien consciente que les adhérents présents aient pu s'interroger sur les apports d'une telle réunion au combat de l'association. Les agriculteurs sont, comme nous, touchés par la dévalorisation de leur bien qui aussi leur outil de travail. Il est donc primordial que nos actions soient conjointes, nous y gagnerons en crédibilité auprès des instances officielles. Les résultats obtenus par l'association Captage 14 en témoignent .

Le but de l'association est bien de protéger les biens et de défendre leur valeur. Il est donc tout à fait primordial que l'association réunisse tous ceux qui sont impactés par les mesures de protection de la nappe phréatique.

Il est tout aussi important que l'association Saffré Zone Rouge ne se batte pas seule dans son coin et c'est pour cela que nous avons tout à gagner en rejoignant le collectif France Captage ce qui nous permettra de bénéficier de l'expérience des associations de ce collectif et d'avoir une représentation de niveau national.